



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-82

OBJET : ACCORD-CADRE POUR L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SISTELS	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN) M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI) Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe
---------------------------	-----------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal Mme DABERNAT Chrystelle	Directeur Général des Services Attaché Territorial
--	---

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D1-1-2-82

OBJET : ACCORD-CADRE POUR L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET
DE SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 24 avril 2023 à 12h00, pour l'achat de denrées alimentaires pour les services de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 38 lots :

- Lot 1 : Produits surgelés salés
- Lot 2 : Produits surgelés sucrés
- Lot 3 : Viande de boucherie gamme frais
- Lot 4 : Viande d'agneau gamme frais
- Lot 5 : Viande de veau gamme frais
- Lot 6 : Viande de veau semi-élaborée gamme frais
- Lot 7 : Abats de veau gamme frais
- Lot 8 : Viande de porc gamme frais
- Lot 9 : Saucisserie biologique labellisée gamme frais
- Lot 10 : Viandes cuites prêtes à l'emploi gamme frais
- Lot 11 : Charcuterie standard
- Lot 12 : Charcuteries traditionnelles artisanales
- Lot 13 : Volailles gamme frais
- Lot 14 : Volailles entières de la ferme
- Lot 15 : Poissons de la mer crus gamme frais
- Lot 16 : Produits de la mer cuits à cœur gamme frais
- Lot 17 : Produits laitiers et ovoproduits
- Lot 18 : Lait cru bio et fromages au lait cru bio de la ferme
- Lot 19 : Yaourts et desserts lactés bio de la ferme
- Lot 20 : Fruits et légumes gamme 1 catégories diverses
- Lot 21 : Tomates, courgettes, aubergines, poivrons bio plein champ
- Lot 22 : Melons bio plein champ
- Lot 23 : Kiwis du verger
- Lot 24 : Pommes du verger certifiées Haute Valeur Environnementale
- Lot 25 : Fraises de culture
- Lot 26 : Cerises du verger

- Lot 27 : Abricots du verger certifiés HVE
- Lot 28 : Pêches et nectarines du verger certifiées HVE
- Lot 29 : Prunes Reine-Claude du verger
- Lot 30 : Raisins de table de culture
- Lot 31 : Légumes et fruits bio gamme 4
- Lot 32 : Légumes et fruits gamme 5
- Lot 33 : Épicerie / Conserves
- Lot 34 : Farine bio du minotier
- Lot 35 : Légumineuses bio et protéines végétales bio
- Lot 36 : Produits déshydratés et épices
- Lot 37 : Biscuiterie
- Lot 38 : Traiteur

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 15 juin 2023 pour le jugement des offres.

LOT 1 : PRODUITS SURGELÉS SALÉS

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SYSCO France SAS	76201 DIEPPE
PRO A PRO DISTRIBUTION	82000 MONTAUBAN
POMONA – PASSION FROID	33370 TRESSES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	45.0 %
2 - Qualité	50.0 %
2.1 - <i>Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)</i>	50.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat POMONA – PASSION FROID obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité et ses actions proposées à visées pédagogiques sont les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 90 000,00 € / Montant maximum : 150 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	POMONA – PASSION FROID	118 047,83 €
2	SYSCO France SAS	113 480,19 €
Offre irrégulière	PRO A PRO DISTRIBUTION	Le candidat n'a pas répondu à 13 lignes de produits du BPU, son offre ne répond pas aux besoins, elle est ainsi déclarée irrégulière.

LOT 2 : PRODUITS SURGELÉS SUCRÉS

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SYSCO France SAS	76201 DIEPPE
PRO A PRO DISTRIBUTION	82000 MONTAUBAN
POMONA – PASSION FROID	33370 TRESSES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	45.0 %
2 - Qualité	50.0 %
2.1 - <i>Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)</i>	50.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat POMONA – PASSION FROID obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité et ses actions proposées à visées pédagogiques sont les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 10 000,00 € / Montant maximum : 25 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	POMONA – PASSION FROID	15 659,85 €
2	SYSCO France SAS	14 919,69 €
Offre irrégulière	PRO A PRO DISTRIBUTION	Le candidat n'a pas répondu à 15 lignes de produits du BPU, son offre ne répond pas aux besoins, elle est ainsi déclarée irrégulière.

LOT 3 : VIANDE DE BOUCHERIE GAMME FRAIS

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
VIANDES OCCITANES SARL	82000 MONTAUBAN
MARASSE ET FILS	47390 LAYRAC
LE 82 DANS SON ASSIETTE	82017 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	25.0 %
2 - Qualité	70.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
2.3 - Démarche qualité au regard des demandes du CCTP et du cadre du mémoire technique pour les lots n°3, 4, 5, 8 et de l'annexe au CCTP pour le lot n°12 (qualité des produits, méthodes d'élevage et de traitement, éthique et démarches environnementales)	10.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat VIANDES OCCITANES SARL obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité et ses actions proposées à visées pédagogiques sont les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 20 000,00 € / Montant maximum : 45 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	VIANDES OCCITANES SARL	25 796,00 €
2	MARASSE ET FILS	24 670,00 €
3	LE 82 DANS SON ASSIETTE	31 500,00 €

LOT 4 : VIANDE D'AGNEAU GAMME FRAIS

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
VIANDES OCCITANES SARL	82000 MONTAUBAN
MARASSE ET FILS	47390 LAYRAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	25.0 %
2 - Qualité	70.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
2.3 - Démarche qualité au regard des demandes du CCTP et du cadre du mémoire technique pour les lots n°3, 4, 5, 8 et de l'annexe au CCTP pour le lot n°12 (qualité des produits, méthodes d'élevage et de traitement, éthique et démarches environnementales)	10.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat VIANDES OCCITANES SARL obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 10 000,00 € / Montant maximum : 25 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	VIANDES OCCITANES SARL	13 153,00 €
2	MARASSE ET FILS	13 629,00 €

LOT 5 : VIANDE DE VEAU GAMME FRAIS

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
VIANDES OCCITANES SARL	82000 MONTAUBAN
MARASSE ET FILS	47390 LAYRAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	25.0 %
2 - Qualité	70.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
2.3 - Démarche qualité au regard des demandes du CCTP et du cadre du mémoire technique pour les lots n°3, 4, 5, 8 et de l'annexe au CCTP pour le lot n°12 (qualité des produits, méthodes d'élevage et de traitement, éthique et démarches environnementales)	10.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat VIANDES OCCITANES SARL obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité et ses actions proposées à visées pédagogiques sont les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 15 000,00 € / Montant maximum : 35 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	VIANDES OCCITANES SARL	20 306,25 €
2	MARASSE ET FILS	19 166,50 €

LOT 6 : VIANDE DE VEAU SEMI-ÉLABORÉE GAMME FRAIS

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOBEVAL	24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SOBEVAL est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant, ses critères de prix et actions à visées pédagogiques répondant au besoin :

Montant minimum : 10 000,00 € / Montant maximum : 25 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SOBEVAL	12 198,05 €

LOT 7 : ABATS DE VEAU GAMME FRAIS

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOBEVAL	24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SOBEVAL est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant, ses critères de prix et actions à visées pédagogiques répondant au besoin :

Montant minimum : 3 000,00 € / Montant maximum : 8 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SOBEVAL	4 500,00 €

LOT 8 : VIANDE DE PORC GAMME FRAIS

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
VIANDES OCCITANES SARL	82000 MONTAUBAN
MARASSE ET FILS	47390 LAYRAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	25.0 %
2 - Qualité	70.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
2.3 - Démarche qualité au regard des demandes du CCTP et du cadre du mémoire technique pour les lots n°3, 4, 5, 8 et de l'annexe au CCTP pour le lot n°12 (qualité des produits, méthodes d'élevage et de traitement, éthique et démarches environnementales)	10.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat VIANDES OCCITANES SARL obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité et ses actions proposées à visées pédagogiques sont les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 18 000,00 € / Montant maximum : 35 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	VIANDES OCCITANES SARL	23 663,80 €
2	MARASSE ET FILS	19 903,50 €

LOT 9 : SAUCISSERIE BIOLOGIQUE LABELLISÉE GAMME FRAIS

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY	82390 DURFORT LACAPELETTE
SCOP UNISVERT	31570 LANTA

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 15 000,00 € / Montant maximum : 35 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY	20 967,20 €
2	SCOP UNISVERT	22 200,67 €

LOT 10 : VIANDES CUITES PRÊTES À L'EMPLOI GAMME FRAIS

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
LSVLOT – ETS CBS	47300 VILLENEUVE SUR LOT

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	45.0 %
2 - Qualité	50.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	50.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat LSVLOT – ETS CBS est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité répondant parfaitement au besoin :

Montant minimum : 3 000,00 € / Montant maximum : 9 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	LSVLOT – ETS CBS	6 783,65 €

LOT 11 : CHARCUTERIE STANDARD

Les quatre entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
PRO A PRO DISTRIBUTION	82000 MONTAUBAN
MARASSE ET FILS	47390 LAYRAC
LSVLOT – ETS CBS	47300 VILLENEUVE SUR LOT
POMONA – PASSION FROID	33370 TRESSES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat POMONA – PASSION FROID obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 12 000,00 € / Montant maximum : 20 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	POMONA – PASSION FROID	15 855,95 €
2	LSVLOT – ETS CBS	16 290,25 €
3	MARASSE ET FILS	21 199,65 €

Offre irrégulière	PRO A PRO DISTRIBUTION	Le candidat n'a pas répondu à 5 lignes de produits du BPU, son offre ne répond pas aux besoins, elle est ainsi déclarée irrégulière.
-------------------	------------------------	--

LOT 12 : CHARCUTERIES TRADITIONNELLES ARTISANALES

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY	82390 DURFORT LACAPELETTE
SYSCO France SAS	75012 PARIS
MARASSE ET FILS	47390 LAYRAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	25.0 %
2 - Qualité	70.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques du produit, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
2.3 - Démarches environnementales (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	10.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité répondent le mieux au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 6 000,00 € / Montant maximum : 15 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY	10 297,24 €
2	MARASSE ET FILS	6 191,50 €
3	SYSCO France SAS	6 807,30 €

LOT 13 : VOLAILLES GAMME FRAIS

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AVICOLE SAS	44154 ANCENIS
BLASON D'OR SAS	24100 SAINT LAURENT DES VIGNES
ESTIVEAU LSVLOT	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat BLASON D'OR SAS obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité répondant le mieux au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 40 000,00 € / Montant maximum : 65 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	BLASON D'OR SAS	69 302,17 €
2	SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AVICOLE SAS	71 427,40 €
3	ESTIVEAU LSVLOT	69 373,35 €

LOT 14 : VOLAILLES ENTIÈRES DE LA FERME

Les quatre entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AVICOLE SAS	44154 ANCENIS
EARL DE COMBILLOU	82190 BRASSAC
BLASON D'OR SAS	24100 SAINT LAURENT DES VIGNES
ESTIVEAU LSVLOT	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Qualité au regard des délais entre abattage/livraisons (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter)	15.0 %
2.2 - Qualité au regard des conditions d'élevage des volailles (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter)	20.0 %
2.3 - Qualité au regard des conditions d'abattage des volailles (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter)	20.0 %
2.4 - Qualité au regard des capacités et données logistiques (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter)	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EARL DE COMBILLOU obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité répondent parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 4 000,00 € / Montant maximum : 9 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	EARL DE COMBILLOU	5 065,00 €
2	BLASON D'OR SAS	4 800,00 €
3	SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AVICOLE SAS	5 005,00 €
4	ESTIVEAU LSVLOT	5 487,50 €

LOT 15 : POISSONS DE LA MER CRUS GAMME FRAIS

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
MERICQ SAS	47310 ESTILLAC
SOBOMAR ATLANTIQUE	33450 SAINT LOUBES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard des échantillons (aspect visuel, goût, odeur, grammage, rendement, cuisson, conservation, temps de préparation)	30.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat MERICQ SAS est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité répondant au besoin :

Montant minimum : 20 000,00 € / Montant maximum : 50 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	MERICQ SAS	27 185,00 €
Offre irrégulière	SOBOMAR ATLANTIQUE	A l'analyse des échantillons et fiches techniques, il apparaît que le candidat a répondu à 2 produits du BPU sous glace, demandés sous vide, son offre ne répond pas aux besoins, elle est ainsi déclarée irrégulière.

LOT 16 : PRODUITS DE LA MER CUIITS À CŒUR GAMME FRAIS

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
MERICQ SAS	47310 ESTILLAC
SOBOMAR ATLANTIQUE	33450 SAINT LOUBES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	45.0 %
2 - Qualité	50.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	50.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SOBOMAR ATLANTIQUE obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 4 000,00 € / Montant maximum : 10 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SOBOMAR ATLANTIQUE	8 796,00 €
2	MERICQ SAS	9 288,35 €

LOT 17 : PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS

Les quatre entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
TRANSGOURMET MIDI-PYRÉNÉES	31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
PRO A PRO DISTRIBUTION	82000 MONTAUBAN
LSVLOT – ETS CBS	47300 VILLENEUVE SUR LOT
POMONA – PASSION FROID	33370 TRESSES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, labellisation exigée, composition et caractéristiques du produit, qualité nutritionnelle)	40.0 %
2.2 - Démarche qualité au regard des demandes du CCTP et du cadre de mémoire technique pour ce lot n°17 (labellisations demandées, qualité des produits, méthodes d'élevage et de traitement, éthique et démarche environnementales le cas échéant)	25.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PRO A PRO DISTRIBUTION obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 60 000,00 € / Montant maximum : 150 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	PRO A PRO DISTRIBUTION	82 235,93 €
2	LSVLOT – ETS CBS	94 671,17 €
3	POMONA – PASSION FROID	84 935,66 €
4	TRANSGOURMET MIDI-PYRÉNÉES	86 365,07 €

LOT 18 : LAIT CRU BIO ET FROMAGES AU LAIT CRU BIO DE LA FERME

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
GAEC DE VIGNEBARADE	47470 LACOUR DE VISA

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Démarche qualité au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées à l'annexe du CCTP pour ce lot (qualité des produits, labellisation exigée, éthique et démarches environnementales le cas échéant)	35.0 %
2.2 - Qualité au regard de la fraîcheur du produit lait (délai entre la traite et la livraison)	10.0 %
2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	15.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat GAEC DE VIGNEBARADE est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant, ses critères de qualité et actions à visées pédagogiques répondant au besoin :

Montant minimum : 3 000,00 € / Montant maximum : 12 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	GAEC DE VIGNEBARADE	5 030,00 €

LOT 19 : YAOURTS ET DESSERTS LACTÉS BIO DE LA FERME

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
FERME DE LA SEOUNE	47470 BEAUVILLE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	35.0 %
2 - Qualité	60.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, labellisation exigée, composition et caractéristiques du produit, qualité nutritionnelle)	20.0 %
2.2 - Démarche qualité au regard des demandes du CCTP et du cadre du mémoire technique pour le lot 19 (qualité du lait, méthodes d'alimentation et d'élevage, des soins apportés aux animaux, éthique et démarches environnementales)	20.0 %
2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	20.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat FERME DE LA SEOUNE est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant, ses critères de qualité et actions à visées pédagogiques répondant parfaitement au besoin.

Montant minimum : 8 000,00 € / Montant maximum : 18 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	FERME DE LA SEOUNE	10 839,52 €

LOT 20 : FRUITS ET LÉGUMES GAMME 1 CATÉGORIES DIVERSES

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL NEC POM	82400 SAINT-PAUL D'ESPIS
SUD OUEST PRIMEUR	82000 MONTAUBAN
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	55.0 %
2 - Qualité	40.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques du produit, qualité nutritionnelle)	40.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAINFRUIT SARL est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant, ses critères de qualité et actions à visées pédagogiques répondant parfaitement au besoin :

Montant minimum : 10 000,00 € / Montant maximum : 35 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SAINFRUIT SARL	21 802,50 €
Offre irrégulière	SUD OUEST PRIMEUR	Le candidat n'a fourni que 4 fiches techniques sur les 57 demandées. L'offre remise est ainsi déclarée irrégulière, car ces documents sont indispensables à l'offre et constituent des pièces contractuelles.
Offre irrégulière	EARL NEC POM	Le candidat n'a pas répondu à 55 lignes de produits du BPU mais seulement à 2 lignes de produits, son offre ne répond pas aux besoins, elle est ainsi déclarée irrégulière.

LOT 21 : TOMATES, COURGETTES, AUBERGINES, POIVRONS BIO PLEIN CHAMP

Les quatre entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
BIOCOOP RESTAURATION	35190 TINTENIAC
JEM ATELIER	82360 LAMAGISTERE
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES
SICA BIO PAYS LANDAIS	40230 ST GEOURS DE MAREMNE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
<i>2.1 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)</i>	30.0 %
<i>2.2 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais</i>	15.0 %
<i>2.3 - Démarche environnementale (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)</i>	15.0 %
<i>2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)</i>	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAINFRUIT SARL obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant, et ses critères de qualité et ses actions proposées à visées pédagogiques répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 3 000,00 € / Montant maximum : 10 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SAINFRUIT SARL	2 440,40 €
2	BIOCOOP RESTAURATION	2 638,80 €
3	SICA BIO PAYS LANDAIS	2 500,00 €
Offre irrégulière	JEM ATELIER	L'offre remise est irrégulière en raison de l'absence de l'acte d'engagement, indispensable à l'offre et constituant une pièce contractuelle.

LOT 22 : MELONS BIO PLEIN CHAMP

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
BIOCOOP RESTAURATION	35190 TINTENIAC
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES
SICA BIO PAYS LANDAIS	40230 ST GEOURS DE MAREMNE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)	30.0 %
2.2 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais	15.0 %
2.3 - Démarche environnementale (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)	15.0 %
2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAINFRUIT SARL obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 3 000,00 € / Montant maximum : 10 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SAINFRUIT SARL	2 037,60 €
2	BIOCOOP RESTAURATION	2 200,72 €
Offre irrégulière	SICA BIO PAYS LANDAIS	L'offre remise est irrégulière en raison de l'absence de l'annexe du CCTP correspondante complétée et signée avec son offre, indispensable à l'offre et qui constitue une pièce contractuelle

LOT 23 : KIWIS DU VERGER

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
LE 82 DANS SON ASSIETTE	82017 MONTAUBAN
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Qualité	45.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des critères qualité demandés et de la démarche environnementale des candidats (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe correspondante au CCTP)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard de la capacité des candidats à proposer le plus grand nombre de produits Bio au regard des produits demandés	15.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAINFRUIT SARL obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 4 000,00 € / Montant maximum : 9 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SAINFRUIT SARL	1 392,00 €
2	LE 82 DANS SON ASSIETTE	15 552,00 €

LOT 24 : POMMES DU VERGER CERTIFIÉES HVE

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
MAGUELONNE SARL	82200 MALAUSE
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Qualité	45.0 %
2.1 - <i>Qualité des produits au regard des critères qualité demandés et de la démarche environnementale des candidats (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe correspondante au CCTP)</i>	30.0 %
2.2 - <i>Qualité des produits au regard de la capacité des candidats à proposer le plus grand nombre de produits Bio au regard des produits demandés</i>	15.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat MAGUELONNE SARL obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 2 000,00 € / Montant maximum : 6 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	MAGUELONNE SARL	2 878,00 €
2	SAINFRUIT SARL	3 696,20 €

LOT 25 : FRAISES DE CULTURE

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
MAGUELONNE SARL	82200 MALAUSE
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)	30.0 %
2.2 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais	15.0 %
2.3 - Démarche environnementale (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)	15.0 %
2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat MAGUELONNE SARL obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité répondent le mieux au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 3 500,00 € / Montant maximum : 7 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	MAGUELONNE SARL	7 380,00 €
2	SAINFRUIT SARL	5 221,00 €

LOT 26 : CERISES DU VERGER

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL NEC POM	82400 SAINT-PAUL D'ESPIS
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - <i>Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)</i>	30.0 %
2.2 - <i>Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais</i>	15.0 %
2.3 - <i>Démarche environnementale (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)</i>	15.0 %
2.3 - <i>Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)</i>	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EARL NEC POM obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 2 000,00 € / Montant maximum : 5 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	EARL NEC POM	1 444,00 €
2	SAINFRUIT SARL	1 672,00 €

LOT 27 : ABRICOTS DU VERGER CERTIFIÉS HVE

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL NEC POM	82400 SAINT-PAUL D'ESPIS
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)	30.0 %
2.2 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais	15.0 %
2.3 - Démarche environnementale (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)	15.0 %
2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EARL NEC POM obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité répondent parfaitement au besoin et ses actions proposées à visées pédagogiques sont adaptées.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 500,00 € / Montant maximum : 1 500,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	EARL NEC POM	1 592,00 €
2	SAINFRUIT SARL	1 481,00 €

LOT 28 : PÊCHES ET NECTARINES DU VERGER CERTIFIÉES HVE

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL NEC POM	82400 SAINT-PAUL D'ESPIS
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)	30.0 %
2.2 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais	15.0 %
2.3 - Démarche environnementale (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)	15.0 %
2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EARL NEC POM obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions à visées pédagogiques étant adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 2 500,00 € / Montant maximum : 6 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	EARL NEC POM	4 362,00 €
2	SAINFRUIT SARL	5 432,00 €

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
EARL NEC POM	82400 SAINT-PAUL D'ESPIS
RIGAL JEAN-EMMANUEL	82400 SAINT-PAUL D'ESPIS
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)	30.0 %
2.2 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais	15.0 %
2.3 - Démarche environnementale (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)	15.0 %
2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat RIGAL JEAN-EMMANUEL obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions à visées pédagogiques étant adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 200,00 € / Montant maximum : 600,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	RIGAL JEAN-EMMANUEL	237,50 €
2	EARL NEC POM	266,00 €
3	SAINFRUIT SARL	361,00 €

LOT 30 : RAISINS DE TABLE DE CULTURE

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
RIGAL JEAN-EMMANUEL	82400 SAINT-PAUL D'ESPIS
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)	30.0 %
2.2 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais	15.0 %
2.3 - Démarche environnementale (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)	15.0 %
2.3 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	5.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat RIGAL JEAN-EMMANUEL obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 2 000,00 € / Montant maximum : 6 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	RIGAL JEAN-EMMANUEL	1 629,00 €
2	SAINFRUIT SARL	2 160,00 €

LOT 31 : LÉGUMES ET FRUITS BIO GAMME 4

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
JEM ATELIER	82360 LAMAGISTERE
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, labellisation exigée, composition et caractéristiques du produit, qualité nutritionnelle)	10.0 %
2.2 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)	20.0 %
2.3 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais	20.0 %
2.4 - Démarches environnementales (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	10.0 %
2.5 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	5 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, et en vertu de l'article L 2152-2 du Code de la Commande publique, les offres sont irrégulières pour les motifs suivants :

Montant minimum : 25 000,00 € / Montant maximum : 60 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
Offre irrégulière	SAINFRUIT SARL	Le candidat a répondu avec 12 produits de gamme non bio et 1 produit ne relevant pas de la gamme 4, son offre ne répond pas aux besoins, elle est ainsi déclarée irrégulière.
Offre irrégulière	JEM ATELIER	L'offre remise est irrégulière en raison de l'absence de l'acte d'engagement, indispensable à l'offre et constituant une pièce contractuelle

La Commission d'Appel d'Offres propose de déclarer la procédure sans suite.

LOT 32 : LÉGUMES ET FRUITS GAMME 5

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	45.0 %
2 - Qualité	50.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	50.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAINFRUIT SARL est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant, ses critères de qualité et actions à visées pédagogiques répondant parfaitement au besoin :

Montant minimum : 10 000,00 € / Montant maximum : 25 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SAINFRUIT SARL	10 580,30 €

LOT 33 : ÉPICERIE / CONSERVES

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
TRANSGOURMET MIDI-PYRÉNEES	31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	82032 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	55.0 %
2 - Qualité	40.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques du produit, qualité nutritionnelle)	40.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PRO A PRO DISTRIBUTION SAS obtient la meilleure note, son prix étant le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques étant les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 40 000,00 € / Montant maximum : 65 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	67 590,10 €
2	TRANSGOURMET MIDI-PYRÉNÉES	75 872,55 €

LOT 34 : FARINE BIO DU MINOTIER

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
LES VERGERS DE BEAUSOLEIL	32480 LA ROMIEU
PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	82032 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité au regard de la qualité de la farine (au regard des fiches techniques, des exigences/labellisation du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	20.0 %
2.2 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	20.0 %
2.3 - Démarches environnementales (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	15.0 %
2.4 - Qualité au regard des capacités et données logistiques (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	10.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat LES VERGERS DE BEAUSOLEIL obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant, mais ses critères de qualité et ses actions proposées à visées pédagogiques sont les plus adaptés.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 500,00 € / Montant maximum : 2 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	LES VERGERS DE BEAUSOLEIL	451,00 €
2	PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	401,49 €

LOT 35 : LÉGUMINEUSES BIO ET PROTÉINES VÉGÉTALES BIO

Les six entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
LES VERGERS DE BEAUSOLEIL	32480 LA ROMIEU
PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	82032 MONTAUBAN
BIOCOOP RESTAURATION	35190 TINTENIAC
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES
SIC A BIO PAYS LANDAIS	40230 ST GEOURS DE MAREMNE
BIOGASCOGNE – SAS DU MAIL	32330 LAGRAULET DU GERS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0 %
2 - Qualité	65.0 %
2.1 - Qualité au regard de la qualité des produits (au regard des fiches techniques, des exigences/labellisation du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	20.0 %
2.2 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	20.0 %
2.3 - Démarches environnementales (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	15.0 %
2.4 - Qualité au regard des capacités et données logistiques (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	10.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat LES VERGERS DE BEAUSOLEIL obtient la meilleure note, son prix est le mieux-disant et ses critères de qualité et actions proposées à visées pédagogiques répondent parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 3 000,00 € / Montant maximum : 9 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	LES VERGERS DE BEAUSOLEIL	5 514,10 €
2	BIOGASCOGNE – SAS DU MAIL	6 572,50 €
3	BIOCOOP RESTAURATION	5 853,25 €
4	SAINFRUIT SARL	7 774,00 €
Offre irrégulière	PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	Le candidat n'a pas répondu à 1 ligne de produit du BPU, son offre ne répond pas aux besoins, elle est ainsi déclarée irrégulière.
Offre irrégulière	SICA BIO PAYS LANDAIS	Le candidat n'a pas répondu à 1 ligne de produit du BPU, son offre ne répond pas aux besoins, elle est ainsi déclarée irrégulière. Par ailleurs il n'a pas fourni la fiche technique correspondant au produit demandé dans le CCTP.

LOT 36 : PRODUITS DÉSHYDRATÉS ET ÉPICES

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
COLIN RHD	35131 CHARTRES DE BRETAGNE
TRANSGOURMET MIDI-PYRÉNÉES	31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	82032 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Qualité	45.0 %
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)	30.0 %
2.2 - Qualité des produits au regard de la capacité des candidats à proposer le plus grand nombre de produits Bio au regard des produits demandés	15.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat COLIN RHD obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant mais ses critères de qualité répondent le mieux au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 4 000,00 € / Montant maximum : 15 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	COLIN RHD	8 456,82 €
2	PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	5 941,83 €
3	TRANSGOURMET MIDI-PYRÉNÉES	6 813,56 €

LOT 37 : BISCUITERIE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	82032 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	55.0 %
2 - Qualité	40.0 %
2.1 - <i>Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques du produit, qualité nutritionnelle)</i>	40.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat PRO A PRO DISTRIBUTION SAS est proposé par la Commission d'Appel d'Offres au Conseil Communautaire, son prix étant le mieux-disant, ses critères de qualité et actions à visées pédagogiques répondant au besoin :

Montant minimum : 3 000,00 € / Montant maximum : 6 000,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	PRO A PRO DISTRIBUTION SAS	9 524,03 €

LOT 38 : TRAITEUR

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SYSCO France SAS	76201 DIEPPE
SAINFRUIT SARL	33210 MAZERES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	45.0 %
2 - Qualité	50.0 %
2.1 - <i>Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, composition et caractéristiques des produits, qualité nutritionnelle)</i>	50.0 %
3 - Actions proposées à visées pédagogiques	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAINFRUIT SARL obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant mais ses critères de qualité et actions à visées pédagogiques répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant minimum : 1 500,00 € / Montant maximum : 4 500,00 €		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT
1	SAINFRUIT SARL	2 883,60 €
2	SYSCO France SAS	2 669,06 €

Le Président propose donc:

- **pour le lot 1 - Produits surgelés salés :** d'attribuer le marché de services au candidat POMONA – PASSION FROID pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 2 - Produits surgelés sucrés :** d'attribuer le marché de services au candidat POMONA – PASSION FROID pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 3 - Viande de boucherie gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat VIANDES OCCITANES SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 4 - Viande d'agneau gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat VIANDES OCCITANES SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 5 - Viande de veau gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat VIANDES OCCITANES SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 6 - Viande de veau semi-élaborée gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat SOBEVAL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 7 - Abats de veau gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat SOBEVAL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 8 - Viande de porc gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat VIANDES OCCITANES SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 9 - Saucisserie biologique labellisée gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 10 - Viandes cuites prêtes à l'emploi gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat LSVLOT – ETS CBS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 11 - Charcuteries standard :** d'attribuer le marché de services au candidat POMONA – PASSION FROID pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 12 - Charcuteries traditionnelles artisanales :** d'attribuer le marché de services au candidat DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 13 - Volailles gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat BLASON D'OR SAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 14 - Volailles entières de la ferme :** d'attribuer le marché de services au candidat EARL DE COMBILLOU pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 15 - Poissons de la mer crus gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat MERICQ SAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 16 - Produits de la mer cuits à cœur gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat SOBOMAR ATLANTIQUE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 17 - Produits laitiers et ovoproduits :** d'attribuer le marché de services au candidat PRO A PRO DISTRIBUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 18 - Lait cru bio et fromages au lait cru bio de la ferme :** d'attribuer le marché de services au candidat GAEC DE VIGNEBARADE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 19 - Yaourts et desserts lactés bio de la ferme :** d'attribuer le marché de services au candidat FERME DE LA SEOUNE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 20 - Fruits et légumes gamme 1 catégories diverses :** d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 21 - Tomates, courgettes, aubergines, poivrons bio plein champ :** d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 22 - Melons bio plein champ :** d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 23 - Kiwis du verger :** d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 24 - Pommes du verger certifiées HVE :** d'attribuer le marché de services au candidat MAGUELONNE SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 25 - Fraises de culture** : d'attribuer le marché de services au candidat MAGUELONNE SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 26 - Cerises du verger** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL NEC POM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 27 - Abricots du verger certifiés HVE** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL NEC POM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 28 - Pêches et nectarines du verger certifiées HVE** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL NEC POM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 29 - Prunes Reine-Claude du verger** : d'attribuer le marché de services au candidat RIGAL JEAN-EMMANUEL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 30 - Raisins de table de culture** : d'attribuer le marché de services au candidat RIGAL JEAN-EMMANUEL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 31 - Légumes et fruits bio gamme 4** : de déclarer la procédure sans suite ;
- **pour le lot 32 - Légumes et fruits gamme 5** : d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 33 - Épicerie / Conserves** : d'attribuer le marché de services au candidat PRO A PRO DISTRIBUTION SAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 34 - Farine bio du minotier** : d'attribuer le marché de services au candidat LES VERGERS DE BEAUSOLEIL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 35 - Légumineuses bio et protéines végétales bio** : d'attribuer le marché de services au candidat LES VERGERS DE BEAUSOLEIL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 36 - Produits déshydratés et épices** : d'attribuer le marché de services au candidat COLIN RHD pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 37 - Biscuiterie** : d'attribuer le marché de services au candidat PRO A PRO DISTRIBUTION SAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 38 - Traiteur :** d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- de l'autoriser ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- **pour le lot 1 - Produits surgelés salés :** d'attribuer le marché de services au candidat POMONA - PASSION FROID pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 2 - Produits surgelés sucrés :** d'attribuer le marché de services au candidat POMONA - PASSION FROID pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 3 - Viande de boucherie gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat VIANDES OCCITANES SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 4 - Viande d'agneau gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat VIANDES OCCITANES SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 5 - Viande de veau gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat VIANDES OCCITANES SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 6 - Viande de veau semi-élaborée gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat SOBEVAL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 7 - Abats de veau gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat SOBEVAL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 8 - Viande de porc gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat VIANDES OCCITANES SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 9 - Saucisserie biologique labellisée gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 10 - Viandes cuites prêtes à l'emploi gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat LSVLOT – ETS CBS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 11 - Charcuteries standard :** d'attribuer le marché de services au candidat POMONA – PASSION FROID pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 12 - Charcuteries traditionnelles artisanales :** d'attribuer le marché de services au candidat DURFORT SALAISONS – CHARCUTERIE REY pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 13 - Volailles gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat BLASON D'OR SAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 14 - Volailles entières de la ferme :** d'attribuer le marché de services au candidat EARL DE COMBILLOU pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 15 - Poissons de la mer crus gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat MERICQ SAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 16 - Produits de la mer cuits à cœur gamme frais :** d'attribuer le marché de services au candidat SOBOMAR ATLANTIQUE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 17 - Produits laitiers et ovoproduits :** d'attribuer le marché de services au candidat PRO A PRO DISTRIBUTION pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 18 - Lait cru bio et fromages au lait cru bio de la ferme :** d'attribuer le marché de services au candidat GAEC DE VIGNEBARADE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 19 - Yaourts et desserts lactés bio de la ferme :** d'attribuer le marché de services au candidat FERME DE LA SEOUNE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 20 - Fruits et légumes gamme 1 catégories diverses :** d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 21 - Tomates, courgettes, aubergines, poivrons bio plein champ** : d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 22 - Melons bio plein champ** : d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 23 - Kiwis du verger** : d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 24 - Pommes du verger certifiées HVE** : d'attribuer le marché de services au candidat MAGUELONNE SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 25 - Fraises de culture** : d'attribuer le marché de services au candidat MAGUELONNE SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 26 - Cerises du verger** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL NEC POM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 27 - Abricots du verger certifiés HVE** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL NEC POM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 28 - Pêches et nectarines du verger certifiées HVE** : d'attribuer le marché de services au candidat EARL NEC POM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 29 - Prunes Reine-Claude du verger** : d'attribuer le marché de services au candidat RIGAL JEAN-EMMANUEL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 30 - Raisins de table de culture** : d'attribuer le marché de services au candidat RIGAL JEAN-EMMANUEL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 31 - Légumes et fruits bio gamme 4** : de déclarer la procédure sans suite ;
- **pour le lot 32 - Légumes et fruits gamme 5** : d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 33 - Épicerie / Conserves** : d'attribuer le marché de services au candidat PRO A PRO DISTRIBUTION SAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 34 - Farine bio du minotier** : d'attribuer le marché de services au candidat LES VERGERS DE BEAUSOLEIL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 35 - Légumineuses bio et protéines végétales bio** : d'attribuer le marché de services au candidat LES VERGERS DE BEAUSOLEIL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 36 - Produits déshydratés et épices** : d'attribuer le marché de services au candidat COLIN RHD pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 37 - Biscuiterie** : d'attribuer le marché de services au candidat PRO A PRO DISTRIBUTION SAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 38 - Traiteur** : d'attribuer le marché de services au candidat SAINFRUIT SARL pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Francine FILLATRE





Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **11 JUIL. 2023**

AR Préfecture

ACCORD CADRE POUR L'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA CC2R

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-2023D1_1_2_82-DE

Numéro d'acte : 2023D1_1_2_82

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2023D1-1-2-82 ACCORD CADRE POUR L'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA CC2R.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 10:40:24

Date de réception de l'AR : 11/07/2023 10:45:58